



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 31/10/2024

Date d'affichage : 31/10/2024

*DELIBERATION N° 071/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Robert TARDA
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Christine BACHES donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Cosme DILME
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Stéphane LE COQ

OBJET : Modification du tableau des effectifs communaux –

Création de huit postes pour l'avancement de grade de cinq agents, la modification du temps de travail hebdomadaire de deux agents et la stagiairisation de deux agents contractuels de droit public en poste sur un emploi permanent, à savoir :

- un poste d'agent de Maîtrise principal à 35h00/35^{ième},
- quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h00/35^{ième},
- deux postes d'adjoint technique à 32h00/35^{ième},
- un poste d'adjoint technique à 31h30/35^{ième}.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs communaux conformément aux lignes directrices de gestion de la commune en créant huit postes.

Par suite, il propose de créer :

- un poste d'agent de maîtrise principal à 35h00/35^{ième} et trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h00/35^{ième} en vue de promouvoir à la promotion interne quatre agents au grade supérieur.
- un poste d'adjoint technique à 32h00/35^{ième} et un poste d'adjoint technique à 31h30/35^{ième} afin de stagiairiser deux agents recrutés dans le cadre de besoins permanents au sein de l'école maternelle.
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h00/35^{ième} et un poste d'adjoint technique à 32h00/35^{ième} en vue de modifier le temps de travail hebdomadaire de deux agents de la crèche (un passage de 31h30 à 35h00 et un passage de 27h00 à 32h00) suite à la mise en retraite progressive de deux autres agents au 01/10/2024.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la création des postes, tels que figurant sur le tableau des effectifs communaux joint à la présente délibération :

*un poste d'agent de maîtrise principal à 35h00/35^{ième},
à savoir un poste au échelon- Echelonnement indiciaire spécifique (indices B 492- M 430) ;

*quatre postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35h00/35^{ième},
à savoir, un poste au 5^{ième} échelon- Echelle C3 (indices B 448 M 398) ;
à savoir, un poste au 5^{ième} échelon- Echelle C3 (indices B 448 M 398) ;
à savoir, un poste au 6^{ième} échelon- Echelle C3 (indices B 460- M 408) ;
à savoir, un poste au 6^{ième} échelon- Echelle C3 (indices B 460- M 408) ;

*deux postes d'adjoint technique à 32h00/35^{ième},
à savoir, un poste au 1^{er} échelon- Echelle C1 (indices B 367- M 366) ;
à savoir, un poste au 6^{ième} échelon- Echelle C1 (indices B 378- M 371) ;

*un poste d'adjoint technique à 31h30/35^{ième},
à savoir, un poste au 1^{er} échelon- Echelle C1 (indices B 367- M 366) ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. François RALLO

